L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. | NOUVELLE-ORLEANS SAMEDI MATIN, 26 AOUT 1876. | [illegible] Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS. SAMEDI MATIN, 26 AOUT.

Candidatures démocratiques 1876

POUR PRESIDENT DES ÉTATS-UNIS,
SAMUEL J. TILDEN,
DE NEW YORK.

POUR VICE-PRESIDENT.
THOS. A. HENDRICKS,
DE L'INDIANA.

POUR GOUVERNEUR DE LA LOUISIANE,
GÉNÉRAL FRANK T. NICHOLLS,
D'ASSOMPTION.

POUR LIEUTENANT GOUVERNEUR,
HONORABLE L. A. WILTZ,
D'ORLÉANS.

POUR AVOCAT-GÉNÉRAL,
H. N. OGDEN,
D'ORLÉANS.

POUR SECRÉTAIRE D'ÉTAT,
W. A. STRONG,
DE WINN.

POUR AUDITEUR,
ALLEN JUMEL,
D'IBERVILLE.

POUR SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
R. M. LUSHER,
D'ORLÉANS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par le Shérif, le fonds d'une grocerie située à l'angle des rues Deuxième et Dryades, 4me District.

Par Placide J. Spear, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, magnifique cottage, formant l'angle des rues St-Philippe et Tonti.

Par D. E. Morphy & Son, aux 108 et 110 de la rue des Magasins, épaules bacon.

Epaules bacon. Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

Chances électorales de Tilden.

Il nous est d'autant plus facile de traiter la question électorale présidentielle que nombre de radicaux paraissent avoir pris déjà leur parti à cet égard. Ils cèdent d'avance et s'occupent de la réorganisation du parti républicain pour les élections de 1880. Ils admettent d'assez bonne grâce qu'ils ont besoin d'une leçon et qu'ils sauront profiter de celle qui va leur être prochainement donnée par le suffrage universel. Ils n'expliquent pas comment ils pourront reprendre si vite le pouvoir qui leur échappe, mais ils supposent sans doute que l'administration démocratique commettra beaucoup de fautes et que le peuple américain, à la première occasion, s'empressera de lui retirer sa confiance.

Que l'administration démocratique commette quelques fautes, cela se peut; avec la plus grande sagesse même on ne saurait être infaillible et contenter tout le monde; mais que les démocrates, en quatre ans de pouvoir, commettent assez de fautes pour faire oublier celles que le parti républicain a accumulées en douze années et auxquelles tous les hommes sensés attribuent la ruine universelle, ce n'est pas possible. Cela est d'autant moins possible que chaque mesure de l'administration démocratique devra être et sera nécessairement une réparation. Les scandales des huit années, surtout des quatre dernières années de la présidence de Grant, rendent la chose facile.

Comment supposer après cela que le peuple américain veuille se séparer d'un parti qui aura su reconstruire avec tant de rapidité la fortune du pays? Si l'on admet qu'aux élections prochaines le suffrage universel se déclare en faveur d'une administration nouvelle, il faut admettre aussi qu'il tiendra ce changement puisque le changement aura été avantageux aux intérêts les plus vitaux et les plus légitimes du pays. Il est donc déraisonnable de dire: nous vous abandonnerons le pouvoir le 4 mars 1877 mais pour le reprendre le 4 mars 1881. Non, vous ne le reprendrez pas ainsi et, si vous y tenez tant, tâchez de ne pas le perdre aux élections prochaines.

Mais le gros du parti républicain ne fait aucune concession; il n'admet pas la possibilité d'un échec et dit hardiment: il en sera cette fois comme il en a été aux élections de 1872 quand les démocrates du Nord et du Sud, ralliés sous la bannière de Greeley, crurent avoir assuré leur victoire. Vous voulez réformer et nous aussi nous le voulons; entre les deux réformes, le peuple préfèrera toujours la réforme républicaine.—Le gros du parti républicain tranche ainsi la question, comme si son intention valait le fait, et comme s'il lui était facile d'opérer la réforme. Pourquoi alors a-t-il tant tardé? Pourquoi, au lieu de s'occuper de réformes, a-t-il continué sa carrière d'abus jusqu'à lasser la République entière?

La répugnance du parti républicain à rompre avec un passé rempli d'erreurs et de fraudes est justement ce qui fait la force de Tilden. On est sûr avec Tilden qu'un changement aura lieu; on n'en est pas sûr avec le parti républicain. Cette certitude d'un côté et ce doute de l'autre doivent déterminer le résultat des élections générales prochaines.

On éprouvait beaucoup moins le besoin de la réforme en 1872. Nous nous rappelons même que plusieurs démocrates éminents, parmi lesquels nous pouvons citer le célèbre avocat Chas. O'Conor, de New-York, disaient que très probablement les quatre dernières années de Grant à la présidence des Etats-Unis vaudraient plus que les quatre premières. Or, c'est le contraire qui est arrivé. C'est sous le second terme de Grant que les scandales de son administration ont été portés au comble et qu'ils ont éclaté à la profonde stupeur de tout le peuple américain. Par conséquent il n'y a rien à espérer du parti qui l'a si mal conseillé, et comme tous les intérêts souffrent on appelle à grands cris un changement et l'on est prêt à l'accueillir sans opposition de quelque part qu'il vienne; bien plus on est prêt à y coopérer autant du moins que cela est permis avec les moyens électoraux dont on dispose.

Sous le rapport des candidatures, la situation est bien supérieure à celle de 1872. Alors, la candidature de Greeley n'était qu'un expédient; aujourd'hui celle de Tilden est un besoin, un besoin pour tous. En 1872 l'élection présidentielle était plutôt une affaire de politique qu'une affaire d'économie. De toutes les impuretés du parti républicain, on n'avait encore révélé que les corruptions du crédit mobilier et Grant n'était pour rien. Maintenant tout le parti, dans ses chefs du moins, est entaché de vénalité et de fraude. On ne peut plus y tenir et les mécontentements éclatent. Il y a même en beaucoup de lieux des colères secrètes dont les effets se produiront aux polls le jour de l'élection.

D'autre part, le caractère hybride de la candidature de Greeley soulevait des susceptibilités au Nord comme au Sud. On aimait peu le compromis de principes auquel il fallait avoir recours pour l'accepter. Afin de plaire au parti libéral républicain, qui n'avait pas la force qu'on lui supposait, on s'attacha à Greeley comme on se prend à tout pour se sauver quand on se noie. Le parti républicain vit dans cette candidature une preuve de la faiblesse du parti démocrate qui se livrait à l'ennemi vaincu pour avoir un succès. Donc, il ne pensait pas pouvoir l'obtenir de lui-même. Il s'en fallait pas davantage pour assurer le triomphe électoral des Grantistes qui obtinrent le vote de 29 Etats, quand, quatre ans auparavant, le candidat régulier de la démocratie avait presque balancé le résultat de l'élection.

Aujourd'hui, il n'y a plus de Greeley, il n'y a plus de compromis, il n'y a plus de protestants contre une candidature hybride; il n'y a plus que des Démocrates, des réformateurs, des conservateurs, tous ralliés sous le drapeau ouvertement arboré de la démocratie.

Les candidatures sont précises, significatives. Elles représentent les principes politiques et économiques purs du parti démocrate moins les modifications ou altérations que l'issue de la guerre a imposées et auxquelles nul démocrate ne songe à se soustraire. Elles signifient la simplification dans les rouages des divers départements administratifs, la réduction dans les dépenses publiques et l'amortissement graduel mais rapide de la dette nationale. C'est là le programme offert au peuple américain, programme dont la mise en pratique assurera la reprise de l'industrie et du commerce. Comme tout le monde sent le besoin d'un changement sérieux, moins les hommes qui sont retenus par des intérêts officiels, il s'en suit que le programme réformateur est bien reçu partout. Aussi l'on ne voit plus les Démocrates passer aux Libéraux, mais on voit les Libéraux, surtout les Indépendants, passer aux Démocrates. On voit aussi tous les naturalisés de l'Est et de l'Ouest se prononcer résolument pour la candidature de Tilden, en sorte que cette candidature est devenue une nécessité véritable, une nécessité de salut contre laquelle échoueront toutes les mauvaises intrigues. Les corruptions, les intimidations, les fraudes électorales n'y feront rien; les influences ministérielles n'y feront rien; les bayonnettes même dans le Sud n'y feront rien; les 100,000 employés fédéraux n'y feront pas davantage. Il y a, contre ces 100,000 employés et ces quatre ou cinq mille soldats, six millions de votants qui ne cherchent pas de places et qui veulent un changement à tout prix honorable. La candidature de Tilden, étant le symbole de ce changement, doit donc triompher, et elle triomphera comme un besoin public. Voilà la chance électorale de Tilden. Elle est assez belle pour qu'on puisse compter sur le succès de ce candidat et prédire son élection avec une certitude presque complète.

UN MALADROIT AMI.—Les électeurs du onzième ward ont le droit de se faire représenter au comité central d'Etat par le major Burke ou par tout autre citoyen. Pourvu que l'élection soit loyale, nous n'y trouverons pas à redire. Le *Bulletin* et le *Democrat* ayant pris la défense de M. Burke avant qu'il fût attaqué, un citoyen a cru devoir exposer, dans une communication au *Picayune*, les raisons pour lesquelles il n'avait pas confiance dans ce candidat. M. Burke a répondu et, pour notre part, nous n'avons nulle envie de nous mêler à la controverse.

M. Burke a été tour à tour l'ami de Warmoth, puis celui de Kellogg; c'est un homme habile et actif. De quel que côté qu'il soit il est plein de zèle, il l'a montré en soutenant la fusion en 1872. Si M. Burke est sincèrement avec les démocrates, tant mieux, bien que nous ayons trouvé que son département a joué un rôle trop actif dans les élections primaires.

Mais ce qui nous étonne c'est de voir dans le *Democrat* d'hier soir, un défenseur de M. Burke qui signe *Fair Play*, mettre au nombre des titres de M. Burke "ses efforts infatigables et ses manœuvres habiles auprès de la Législature pour faire passer le bill des Bons à prime."

Nous ne nous rappelions plus le rôle joué par M. Burke dans cette affaire, mais nous ne croyons pas qu'il y ait un seul électeur, en dehors des porteurs de Bons, qui doit lui en savoir gré.

L'ami de M. Burke eut mieux fait de [illegible]

LA PROPOSITION DE M. PACKARD.—Nous avons déjà exprimé notre opinion au sujet de la proposition de M. Packard et nous partageons entièrement la manière de voir du *Democrat* et de son correspondant à ce sujet. M. Packard a joué un rôle trop odieux en Louisiane, a trempé dans trop de fraudes, pour qu'un homme d'honneur comme le général Nicholls, puisse consentir à se mesurer avec lui dans des joutes oratoires qui pour être égales, exigeraient des deux champions une loyauté semblable. Or qui peut croire à la sincérité et à la loyauté de M. Packard?

LE ST-JOHN.—Ce bateau, qui avait suspendu ses voyages pendant un mois, a subi des réparations complètes depuis la quille jusqu'aux cheminées. Ses machines et ses bouilloires ont été scrupuleusement et minutieusement examinées, autant vaut dire que le St John est un nouveau bateau—il fera, comme par le passé, deux voyages réguliers par semaine d'ici à Baton Rouge, partant de la Nouvelle-Orléans tous les samedis à 5 heures de l'après-midi et tous les mercredis matin à 10 heures.

Mr Félgence Bergeron en a le commandement; il est assisté de ses deux frères, Clément Bergeron, qui est chargé de la comptabilité, et Félix Bergeron, qui est préposé au département du fret.

GUERLAIN,
PARFUMEUR.
Paris 15 rue de la Paix. Paris

PROGRAMME DU PARTI CONSERVATEUR EN PRUSSE.—Voici les points essentiels du programme du nouveau parti conservateur que publient les journaux de Berlin:

"Nous voulons consolider et parachever l'unité de notre patrie dans le sens national, sur le terrain de la constitution de l'Empire, mais de façon à sauvegarder, au sein de cette unité, l'indépendance légitime et les particularités des divers Etats, provinces, etc.

"Nous ne considérons un développement ultérieur de notre droit public et privé comme salutaire que si ce développement tient compte des besoins du jour, tout en se fondant sur les bases réelles et historiques de notre système de droit. Dans le domaine politique nous attachons une importance décisive au maintien des bases morales de notre vie politique et d'un pouvoir autoritaire vigoureux.

"Nous voulons une pleine mesure de liberté pour tous, garantie par la loi, et une participation active de la nation à la législation.

"Nous voulons le *self-government* dans la province, le cercle et la commune, mais un *self-government* basé sur les groupes naturels et les éléments organiques de la nation, et non pas sur le suffrage universel.

"Nous regardons la vie religieuse de notre peuple, la consolidation des institutions chrétiennes et ecclésiastiques, avant tout l'école populaire confessionnelle, chrétienne, comme la base de tout développement sain et la meilleure garantie contre la démoralisation des masses et la dissolution de tous les liens sociaux. Le conflit politico-religieux, exploité par le libéralisme, a [illegible] comme une lutte contre le christianisme [illegible] un malheur pour l'empire et pour la nation, et nous sommes prêts à coopérer à son apaisement.

"Nous reconnaissons le droit de l'Etat de régler ses rapports avec l'Eglise et nous l'approuvons [illegible] les prétentions de l'Eglise romaine; mais nous ne voulons pas qu'on violente les consciences, ni que la législation civile empiète sur le domaine purement intérieur de la vie religieuse.

"Nous sommes disposés, dans ce sens, à réviser les lois édictées au cours du conflit. Pour le travail et le trafic, nous voulons opposer à la liberté illimitée découlant des théories du libéralisme une liberté économique bien ordonnée.

"Nous demandons une appréciation plus équitable des intérêts de la propriété foncière, de l'industrie et des métiers, l'abolition des privilèges encore existants, et surtout la révision de la loi sur le domicile légal [illegible] l'assistance publique et de celle sur l'exercice des industries. Nous considérons comme notre devoir de combattre les fausses doctrines du socialisme, qui prétend une [illegible] toujours plus grande de notre nation [illegible] tout l'ordre de choses existant.

"Convaincus que le [illegible] des forces individuelles ne peut point conduire à un développement sain de la situation économique, notre opinion est que l'Etat doit protéger le travail honnête contre les abus de la spéculation et assurer par une bonne loi sur les fabriques les conditions morales et matérielles des ouvriers, [illegible] la bonne entente entre patrons et travailleurs."

—Le *Journal officiel* [illegible] la loi relative au droit au [illegible] pour la fabrication des pièces de cinq francs en argent.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

La proclamation du juge Hill.

Le juge E. A. Hill a lancé la proclamation suivante:

Aux votants pour les représentants au Congrès des Etats-Unis et les électeurs présidentiels de l'Etat de la Louisiane:

Conformément à la requête et à l'ordre de l'honorable W. B. Woods, j'ai ouvert la Cour de Circuit des Etats-Unis dans votre Etat, afin de m'occuper des affaires qui pourraient y être présentées, d'après les actes du Congrès, par rapport aux élections fédérales, auxquelles ces actes s'appliquent seulement.

La Cour restera ouverte jusqu'au jour de l'élection inclusivement, c'est-à-dire jusqu'après le premier mardi du mois de novembre prochain.

Je n'ai pas trouvé de demandes pour des nominations à mon arrivée, mais en me consultant avec des hommes influents des deux partis, j'ai découvert que le désir général est que les meilleurs citoyens soient choisis de part et d'autre comme superviseurs d'enregistrement.

Comme j'ai les mêmes devoirs à remplir dans le Mississipi, mon propre Etat, il m'est impossible de demeurer davantage en Louisiane pour le présent. Afin, cependant, de faciliter les nominations de superviseurs dans votre Etat, le plan suivant a été adopté:

Chaque parti, par l'entremise du président de son comité exécutif, fera enregistrer par Mr F. A. Woolfley, greffier de la cour et supervisor en chef, le nom de la personne choisie pour agir à chaque precinct d'élection, le nombre étant fixé à deux par ward de la Nouvelle-Orléans et à dix par paroisse.

Ces nominations seront enliassées pendant un jour sujettes aux objections du président du comité exécutif du parti opposé. Si aucune objection n'est faite le greffier donnera la commission et inscrira la nomination sur le registre. Dans le cas où il y aurait une objection, les présidents des comités exécutifs des deux partis s'efforceront d'aplanir la difficulté si c'est possible, en changeant la nomination. Si l'entente n'est pas possible, le greffier agissant comme supervisor en chef, devra m'envoyer à Oxford le nom de la personne dont l'élection est contestée, en me soumettant également tout ce qui aura trait à la question en litige.

A en juger, cependant, par le sentiment amical qui existe entre les deux partis, je n'appréhende aucune difficulté de ce genre.

Les pouvoirs et les devoirs de ceux qui seront nommés pour la ville ou pour les paroisses rurales ne sont pas les mêmes. Les premiers devront être gouvernés par les sections 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020, et les derniers par la section 2029.

Le supervisor en chef sera tenu de faire publier ces sections, qui seront attachées aux commissions qui seront émises, afin que les superviseurs puissent, s'ils le jugent convenable, les faire lire aux votants qui auront besoin d'être dirigés.

D'après ce que j'ai entendu dire par les citoyens des deux partis avec lesquels je me suis mis en relations, je ne vois pas pourquoi vous n'auriez pas un enregistrement honnête et une élection impartiale, comme dans tout autre Etat, et pourquoi l'élection terminée vous n'accepteriez pas le résultat quel qu'il soit.

Que tel est le désir de tous les bons citoyens des deux partis, j'en suis intimement convaincu, aussi bien que le juge Woods que j'ai l'honneur de représenter.

E. A. HILL, Juge.

La demande d'habeas corpus refusée.

Le juge North Cullom, de la cinquième cour de district, a refusé hier matin la demande d'*habeas corpus* que lui avait faite Mr Rice, l'avocat des trois propriétaires de marchés particuliers, messieurs F. Barthe, J. Machado et Adams Wagner, qui ont été condamnés à dix jours de prison pour mépris de cour, par le juge Lynch de la cour supérieure de district.

Le juge Cullom a motivé sa décision, en disant qu'en pareil cas la Première Cour de District avait seule juridiction, et que la Cour Supérieure de District ayant lancé une injonction qui a été violée d'une manière flagrante par les défendeurs, il ne pouvait pas, eu égard aux circonstances, faire mettre les prisonniers en liberté.

Voleurs à l'œuvre.

Des filous se sont introduits, avant-hier soir, dans la résidence de Mme Delia Mewhead, sise à l'angle des rues Barthélemy et Villeré, et sont partis en emportant des vêtements et quinze livres de farine, le tout évalué à soixante quinze piastres à peu près.

Les superviseurs d'enregistrement et leurs commis.

C. C. Antoine, agissant comme gouverneur, a fait les nominations suivantes:

Pointe Coupée—J. F. Harris, supervisor; Clifford Morgan, commis.

Morehouse—J. H. Martin, commis.

Ouest-Feliciana—Hunter Collins, commis.

Le petit C. C. Antoine n'a pas encore répondu à la lettre du colonel I. W. Patton, qui lui demande d'accorder une représentation au parti démocratique dans les bureaux d'enregistrement.

Antoine a répondu verbalement qu'il avait besoin de consulter le Boss Packard à ce sujet.

Il est donc bien convenu, sans que l'on essaie même de le cacher, que c'est ce personnage qui est le gouverneur réel de la Louisiane.

Elections pour deux délégués au comité central d'Etat.

Il y a eu des élections hier dans le onzième ward pour un délégué au comité central d'Etat du parti démocratique et conservateur.

Dans le onzième ward, M. E. A. Burke, l'administrateur actuel du département des améliorations, a été élu.

Dans le dixième ward, M. Samuel Flower a été élu selon toute probabilité.

Premier Club Auxiliaire Démocratique du Cinquième ward.

A une séance régulière du premier club auxiliaire démocratique du cinquième ward, les résolutions suivantes, présentées par Mr A. Roman, ont été adoptées à l'unanimité:

Attendu, que les représentants du parti démocratique et conservateur de la Louisiane, réunis en convention, à Baton-Rouge, le 24 juillet dernier, ont proclamé dans leur plateforme, qui a été depuis ratifiée dans toutes les paroisses de l'Etat, que tous les droits civils et politiques, garantis aux citoyens nouvellement affranchis par les amendements constitutionnels, seraient scrupuleusement maintenus, et que tous les hommes seraient également protégés par la loi, sans distinction de race, de couleur ou condition première de servitude;

Attendu, que tous les bons citoyens, quelle que soit leur position sociale, quelle que soit leur couleur, quelle qu'ait été leur croyance politique dans le passé, doivent être appelés, en ce moment suprême, à prêter main forte à la Louisiane dans la lutte qu'elle soutient, au nom de la liberté, contre la tyrannie radicale et contre la domination des carpet-baggers.

Et attendu, que le général Francis T. Nicholls, le noble porte-étendard de la démocratie en Louisiane, a déclaré à plusieurs reprises qu'il était l'ami des hommes de couleur et disposé, en cette qualité, à encourager tous les efforts honnêtes que tenteraient ceux-ci dans le but de s'élever et de se faire une position meilleure; en conséquence, il est

Résolu, que le premier Club Auxiliaire Démocratique du Cinquième Ward a appris avec un sentiment d'indignation profonde l'outrage qui a été commis, il y a quelques soirs, par des voyous radicaux salariés et des agents de police en civil, les victimes étant des démocrates de couleur, qui s'étaient assemblés paisiblement à leur club et qui ont été insultés et assaillis, sans la moindre provocation de leur part.

Résolu en outre, que nous invitons cordialement tous les votants de couleur du cinquième ward, qui sont fatigués du régime de corruption et de honte inauguré et continué par le parti radical, et qui désirent se joindre à leurs vrais amis, les blancs de la Louisiane, afin d'assurer, au mois de novembre prochain, par une majorité écrasante, le triomphe de Tilden et de Nicholls,—qui nous garantirait la réforme et un bon gouvernement, à venir à nous et à se faire inscrire comme membres de ce club, nous engageant à les protéger contre toute tentative d'intimidation et de violence, de manière à ce qu'ils puissent se sentir parfaitement en sûreté, parmi des amis et dans la maison de leurs amis.

LA PAIX REGNE ENFIN DANS LE SEPTIEME WARD.

Le Club Central Fernon accepte le compromis.

Nous annonçons avec regret dans notre numéro d'hier matin, que [illegible] dans le septième ward [illegible] Edwards et la faction Fernon [illegible]

[illegible] le rapport du comité de conférence a été lu, et sur motion de M. A. J. Lewis, secondé par M. John [illegible], adopté à l'unanimité.

M. Thomas Fernon a présenté alors la lettre suivante:

Nouvelle-Orléans, 25 août 1876.

Aux Officiers et aux Membres du Club Central Démocratique et Conservateur du Septième Ward:

Messieurs,

J'ai l'honneur de résigner entre vos mains la position de président du club central de ce ward. En le faisant je suis mû par les sentiments d'un vrai démocrate, et je désire voir l'harmonie rétablie dans le ward.

Quoique j'agisse contrairement à vos désirs, j'espère que vous m'accorderez votre approbation.

Très respectueusement,
THOS. FERNON.

Sur motion, la démission de Mr. Fernon a été acceptée à l'unanimité et un vote de remerciements lui a été offert, avec *trois cheers*.

Mr Fernon a été prié alors de désigner son remplaçant, mais il a refusé de le faire, laissant au club le soin d'élire les trois officiers dont le choix lui appartient en vertu des termes du compromis; c'est-à-dire le président, le secrétaire et le trésorier.

Les noms de messieurs F. O. Minor et A. V. Fiotte ont été proposés comme président. Mr Fiotte s'étant retiré en faveur de Mr Minor, celui-ci a été élu à l'unanimité.

Le nom de Mr A. V. Fiotte ayant été le seul proposé comme secrétaire, il a été élu à l'unanimité, mais ayant décliné la nomination, Mr R. B. Rowley a été élu pour remplir cette position.

Les noms de messieurs John Manuel et A. Trutman ont été proposés pour la place de trésorier. Mr Trutman s'étant retiré, Mr Manuel a été élu à l'unanimité.

Il a été résolu, sur motion de Mr L. A. Richards, que le comité de conférence continuerait à exister jusqu'à la prochaine assemblée régulière du club.

Après quelques remarques par Mr Howard McCaleb, la séance a été levée.

Signé, F. O. MINOR, Président.
Pour copie conforme,
R. B. ROWLEY, Secrétaire.

Procession aux flambeaux.

Le club central Edwards du septième ward est sorti hier soir avec des flambeaux et a défilé dans les principales rues de la ville.

Il y avait à peu près cinq cents hommes dans les rangs, commandés par M. A. D. Sanciet, grand marshal.

Il y avait une délégation d'un club allemand démocratique qui vient de s'organiser dans le septième ward.

Soixante-quinze cavaliers formaient la marche; ce sont les "Gentilly Rangers"; ils avaient fort bonne mine et ont produit de l'effet.

La procession s'est arrêtée devant les bureaux de l'*Abeille* et nous a donné une sérénade.

TEMPERATURE.—25 Août 1876.
Thermomètre de C. Dumaine, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin	[illegible]	27
Midi	[illegible]	[illegible]
3 P. M.	[illegible]	[illegible]
6 P. M.	[illegible]	[illegible]

LE ROLE DU SABRE DANS LE SUD.—Ce qui se passe dans le Sud, dit le *Courrier des Etats-Unis*, n'est point fait pour nous faire espérer voir cesser la domination des [illegible] tant que durera cette administration. [illegible] loin de se calmer, et ce n'est point seulement la dignité et les privilèges politiques des citoyens qui ont été affectés, ce sont aussi les intérêts matériels qui protestent contre des mesures aussi draconiennes. Voici ce que dit à ce sujet le *Bulletin*, journal américain de New-York:

"Il est bien certain, dit-il, que rien n'est plus facile que de provoquer des 'outrages' sur commande. Il est toujours aisé de manufacturer une émeute entre blancs et noirs, et la chose étant devenue un outil familier dans l'industrie de la politique, on peut toujours trouver des mains exercées pour cette besogne à courte échéance.

"...Il est temps que le peuple commence à se faire une idée précise de ce qu'est l'usage légitime de l'armée. Ce n'est pas un instrument au service des partis. Ce n'est pas un agent pour jouer à la politique. C'est une puissance dont on ne doit user que lorsque la [illegible] est impuissante pour préserver l'ordre. Nous appelons l'attention sur ce sujet à titre de journal de commerce, parce qu'il touche aux plus sérieux intérêts commerciaux du pays.

"C'est une grande tentation que de dire aux noirs qu'ils ont l'armée derrière eux, et que, par conséquent, ils peuvent faire impunément ce qu'il leur plaît. Cela cependant a nécessairement pour effet de détourner les capitalistes et les négociants timides du Nord d'engager leurs ressources dans cette section. On peut dire avec assurance qu'il n'y a rien qui ait plus contribué à faire obstacle à la reconstruction et à ajourner le complet rétablissement de l'harmonie que ces interventions militaires sans nécessité. Il faut que le Sud apprenne à se protéger lui-même."

DEUX MARIAGES "INTER POCULA."—"Il ne faut jamais badiner avec le mariage." Un honorable maire d'un petit village de la Suisse vient de l'apprendre à ses dépens. Il y a quelques jours, des bohémiens avaient pris leurs quartiers près d'Urseshailern.

Un soir, deux jeunes filles de la bande se présentaient dans la taverne où tous les matadors du village, y compris le maire, étaient en train de boire. Deux des plus galants proposèrent aux bohémiennes de les épouser. Elles ne se le firent pas dire deux fois. "Tope là" répondirent-elles à leurs fiancés improvisés.

Le maire proposa ses bons offices, et la cérémonie eut lieu séance tenante dans toutes les formes voulues par la loi. Les Bohémiennes se prétendent aujourd'hui bel et bien mariées, et la question a été portée devant la juridiction compétente par leurs parents. Ce qu'il y a de plus plaisant ou de plus grave, c'est que l'affaire est compliquée de bigamie. Les deux époux "malgré eux" sont déjà mariés et pères de famille. "Rira bien qui rira le dernier," sont en droit de répondre aux galants les deux Bohémiennes.

PYRÉNÉES ORIENTALES.—Un duel a eu lieu avant-hier, au Perthus (Pyrénées-Orientales), entre M. Hivet, rédacteur de la *République de l'Hérault*, ancien rédacteur du *Petit méridional*, et M. Serano, gérant de ce dernier journal.

M. Serano a été blessé à l'avant-bras.

—Il y a longtemps que nous n'avons rien cité des publications matrimoniales.

Voici ce que nous trouvons dans les dernières:

"M. Dalapis, 4, faubourg Montmartre, épouse Mlle Fricossé, même maison."

A la place de M. Dalapis, comme je me méfierais.

—A la Morgue:

Un bonhomme au nez enluminé et aux allures allumées passe et entre avec un camarade.

Ils regardent.

Et l'ivrogne montrant les dalles à son copain:

—Tu vois où que ça conduit de boire de l'eau.

—On écrit de Bayonne qu'au moment de s'embarquer sur le *Ferrolana*, S. M. la reine Isabelle a reçu de Rome le télégramme suivant:

Sa Majesté la reine Isabelle, Paris, faire suivre St-Jean-de-Luz.

Le Saint-Père, accordant bien volontiers la demande contenue dans le télégramme de Votre Majesté reçu hier, bénit, avec une affection paternelle, la catholique Espagne, Sa Majesté le roi son filleul, Votre Majesté et toute la famille royale.

—Une bizarre nouvelle qu'on nous apporte, et que nous donnons sous réserves: M. [illegible] de Paris viendrait de recevoir une lettre d'un notaire de province, l'avertissant qu'un des derniers condamnés exécutés par lui avait légué une somme de 10,000 fr.

—La nouvelle de la mort de M. [illegible] est inexacte [illegible]

—On lit dans l'*Echo*: [illegible]

AU PALAIS DE [illegible]

—Il vient de mourir à Paris un bien bizarre millionnaire [illegible]

—Quelques [illegible]

—Ce que l'on dit au bois [illegible]

REVUE ANNUELLE du Marché Commercial et Financier de la Nouvelle-Orléans.

Notre édition de [illegible] contiendra, comme d'habitude, [illegible] analytique des affaires [illegible] financières de la place de la Nouvelle-Orléans. [illegible] statistiques les plus [illegible]

Dans le même numéro [illegible] sous le titre de JOURNAL [illegible] ens, tous les documents [illegible] la propagande électorale, [illegible] programmes, biographies des candidats, [illegible]

Nous prions les patrons de l'Abeille qui désireront insérer des [illegible] numéro du 1er septembre [illegible] grand nombre d'exemplaires, de vouloir adresser le plus tôt possible.

Les personnes qui voudront un nombre d'exemplaires [illegible] également priées de nous adresser leurs commandes à l'avance.

SERVICE FUNEBRE. [illegible]

Avis. [illegible]

P. M. SCHNEIDAU. [illegible]

F. N. AUDLER. [illegible]

LOUIS AUDLER, Secrétaire.

Grand cave [illegible]

Erhard's Exchange.

Demande. On demande une DOMESTIQUE DE [illegible]

Avis. Le Dr J. A. THOMAS [illegible]

CHAS. E. KELLS & M. VIET, [illegible]

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

[illegible] L. SIMON, Secrétaire.

Avis. M. R. J. G. [illegible]

Vin rouge en barriques. [illegible]

En débarquement du navire LEOPOLD ET MARIE, de Bordeaux, [illegible]

Sagas! [illegible]

LEA & PERRINS [illegible]

REULEBOR DE SAUCE [illegible]

WORCESTERSHIRE SAUCE [illegible]

JOHN DUNCAN'S SONS, [illegible] NEW YORK.

INSTITUTIONS.

Jefferson Academy, [illegible] G. J. LORD.

Collège Commercial St-Stanislas, [illegible]

Collège Commercial et Classique, [illegible] Robt. M. LUSHER, Principal.

INSTITUTION ST-LOUIS [illegible]

Mount St-Mary's College. [illegible]

A. F. HARRINGTON, [illegible]

Académie de la Visitation. [illegible]

COLLEGE ST-VINCENT. [illegible]

COLLEGE COMMERCIAL. [illegible]

Pédiatre Végétal Indien, de Dr Chas. DELERY. [illegible]

M. ELIE, [illegible]

PHARMACIE FRANCAISE A. CARRUCHE, [illegible]

LES Dépositaires-Commissionnaires [illegible]

DESTRUCTEUR DE VERS A COTON, du TEXAS.

Poison certain contre les chenilles.

UNE LIVRE suffit pour quatre arpents.

Demandez les brochures. [illegible]

A vendre par **H. J. RIVET,** AGENT-GENERAL EN LOUISIANE. Pharmacien et Droguiste. Marchand de [illegible] Importateur de MEDICAMENTS FRANCAIS, Propriétaire de [illegible] LES POIRES DE PETAZ de la LOUISIANE, 1876 à 1877. [illegible] PRIX MODERES. [illegible] Nlle-Orléans, Lne.

$35,000
De Diamants, Montres, Bijoux et Chaines en or,
AUX PRIX COUTANTS, AU COMPTANT SEULEMENT,
Durant trente jours à dater du 27 Juillet.

C'est, positivement, une VENTE faite AUX PRIX COUTANTS dans le but de réduire le stock.

Dans quelques cas, les articles seront offerts AU-DESSOUS DES PRIX COUTANTS. Les acheteurs sont invités à venir les examiner. Chaque article est garanti.

A. M. HILL, Bijoutier,
Au No. 86 de la rue St. Charles, coin Commercial Place, NOUVELLE-ORLEANS.

H. J. RIVET,
PHARMACIEN-DROGUISTE
Importateur de Médicaments Patentés Français.
Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER" [illegible]

P. E. SARRAZIN,
279 rue Vieille-Levée, entre Ursulines et Hôpital,
[illegible] Manufacture de Tabac à fumer, priser et chiquer à la vapeur. [illegible] CENTENNIAL de PHILADELPHIE. Grand assortiment de pipes [illegible]

J. MANDIN & Cie.,
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
107 rue Decatur [illegible] Nouvelle-Orléans.
GRAND VIN DE CHAMPAGNE
EUGÈNE CLICQUOT
[illegible]

FINE WINES, COGNAC, OLIVE OIL.
SIGNOURET FRERES. F.S. TRADE MARK. BORDEAUX.
[illegible] MERCIER & DE [illegible], Seuls Agents, 41 Decatur St. [illegible]

A. W. MOFFETT & CO.,
Marchand de bois servant à la construction de navires, bateaux à vapeur, charrettes et maisons. [illegible]

LHOTE & CO.,
CHANTIER de BOIS du VIEUX BASSIN et FABRIQUE de CHASSIS, JALOUSIES et PORTES. [illegible]

LOUISIANA EQUITABLE LIFE Insurance Company, Coin Carondelet et Gravier. [illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. [illegible]

Tabac à fumer et à priser. MM. Grangjard & Schneider. [illegible]

Germania Insurance Company, Bureau No 124 de la rue de la Commune. NOUVELLE-ORLEANS. [illegible]

LAURENT LACASSAGNE, Marchand-Commissionnaire. [illegible]

A vendre. [illegible]

AUGUSTE'S Commercial Restaurant. [illegible]

BOIS CHARPENTE [illegible] NICHOLAS CONNELL.

Institution de Mlle [illegible]

R. A. PEYROUX, NOTAIRE PUBLIC. [illegible]